

Nom
Prénom
Affectation

à Charleville-Mézières, le

à

M. l'Inspecteur d'Académie des Ardennes
Directeur des Services Départementaux
de L'Éducation Nationale

S/C de Mme M. l'Inspecteur de l'Éducation
Nationale de la Circonscription de

Objet : Visite médicale de prévention
Réf. : Décret Consolidé du 28 mai 1982, Décret 95-680 du 9 mai 1995

M. l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous solliciter dans le cadre de la visite réglementaire de prévention. En effet, le Décret consolidé du 28 mai 1982 modifié par le Décret 95-680 du 9 mai 1995 rend obligatoire, dans son article 22, une visite médicale de prévention tous les 5 ans. Ce Décret rend également obligatoire une visite annuelle de prévention pour les agents qui souhaitent en bénéficier.

Je vous demande donc de bénéficier de cet examen médical annuel d'autant que depuis 5 ans, je n'ai bénéficié d'aucune visite médicale auprès d'un médecin de prévention, ce qui contrevient aux dispositions de l'article 24-1 du Décret précité. Je vous rappelle enfin qu'une autorisation d'absence doit être accordée pour suivre cet examen (article 25 du Décret).

Dans l'attente de votre réponse recevez, M. l'Inspecteur d'Académie, mes salutations distinguées.

Signature